
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 226 DU 23 AVRIL 2025

portant nomination de monsieur **Daniel Valère SETONNOUGBO** en qualité de préfet du département du Zou, cumulativement avec ses fonctions de préfet du département du Plateau.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-111 du 16 février 2022 portant attributions du préfet, organisation et fonctionnement des départements, tel que modifié par le décret n° 2022-696 du 07 décembre 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- sur** proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 avril 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Daniel Valère SETONNOUGBO** est nommé préfet du département du Zou, cumulativement avec ses fonctions de préfet du département du Plateau.



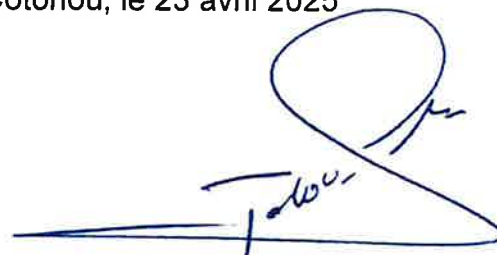
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2025-102 du 26 février 2025 portant nomination de monsieur Saliou ODOUBOU, préfet du département des Collines en qualité de préfet intérimaire du département du Zou ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 avril 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance locale,



Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDGL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSÉ : 1 ; JORB : 1.